



DEPARTEMENT DU CALVADOS  
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mercredi 11 DECEMBRE 2024

SERVICE EAU POTABLE  
ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025  
- DELIBERATION n°102/2024

Date de convocation des Délégués Syndicaux .....	3 décembre 2024
Date d'affichage .....	3 décembre 2024
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé .....	49
Nombre de Délégués en exercice .....	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance .....	28
Nombre de Procurations .....	04

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre, à 17h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs ARNAUD Christine, BASYN Dirk, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, DEBROIZE Pascal, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUVAUX Maryse, FAUDET Olivier, GALLIER Pierre-Henri, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LEFRANCOIS Denis, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MARTIN Eric, MURIER Jean-Pierre, RUAULT Jean-Claude, SILLERE Michel, VELANY Guy et WIELGOSIK Frédéric.

**Etaient absents excusés** : Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BAZIN Lucien, COURTEILLE Jacques, DUFLOT Alain, FERGANT Françoise, HERBERT Jean-Luc, JUS Eric, LETELLIER Nadine et MAINCENT Lyliane.

**Etaient absents** : Mesdames et Messieurs BENOIST Bernard, CHENEL Fernand, COUPEAUX Alain, DECLOMESNIL Alain, ENGUEHARD Samuel, GOETHALS Corentin, GUETTIER Mickaël, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, RAVENEL Georges, ROBBES Martine et ROSSI Annie.

**Procurations** : de Monsieur DUFLOT Alain, à Monsieur HERMON Francis, de Madame FERGANT Françoise à Monsieur BROGNIART Frédéric, de Monsieur JUS Eric à Madame BRISON-VALOGNES Coraline et de Madame MAINCENT Lyliane à Monsieur DROULLON Joël.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 17h14.

Monsieur MARTIN Eric a été nommé secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Monsieur le président est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le président peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits, soit :

Budget Eau :

Chapitre	Libellé	Budget EAU 2024	Ouverture de crédits 2025
20	Immobilisations incorporelles	442 333	110 583,25
21	Immobilisations corporelles	3 026 310,20	756 577,55
23	Immobilisations en cours	155 000	38 750
<b>TOTAL</b>		<b>3 623 643,20</b>	<b>905 910,80</b>

Suivant l'avis favorable des membres du bureau, après délibération, à l'unanimité des présents, les délégués syndicaux autorisent le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans les limites de ces montants.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME**

*Le PRESIDENT*  
*du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,*  
*Francis HERMON*

Certifiée exécutoire après transmission à  
La Sous-préfecture de Vire et publication



*Hermon*